



APPLIQUER LA BIOSECURITE AVIAIRE A MON ELEVAGE DE VOLAILLES BIOS

Objectifs de la formation

En 2023, note de 3.8/4 en terme de satisfaction stagiaires

Acquérir les bases de la biosécurité pour l'appliquer sur son élevage

Contenu

- Contexte des épisodes d'influenza en France
- Situation au niveau Européen
- Impact sur la santé publique/Coût économique
- Le virus
- Comment ça s'est passé? Que se passe-t-il en cas de positivité?
- Arrêté du 8 février 2016 (Plan de biosécurité): Détail des 11 points avec exemples et Actualisation du 29 septembre 2021
- Travail collectif sur les plans de biosécurité sur chaque exploitation individuelle

INFOS PRATIQUES

Date : 9 avril 2024

Durée : 7h

Horaires : 9h-17h

Lieu : Bouches du Rhône

Date limite d'inscription : 26 mars 2024

Repas tiré du sac

Intervenante : Oriane Malburet-Vye, Veterinaire à Vetopole26

Responsable de formation à contacter : Fausta Gabola, conseillère maraichage et volailles à Agribio 84 et Agribio 13.
animationconseil13-84@bio-provence.org/
0695961662

Public ciblé : Eleveurs.euses et porteurs.euses de projet

Prérequis : Aucun

Tarif : 26euros TTC/h (en attente de confirmation).
Prise en charge par VIVEA selon éligibilité.
Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCA possible)

Inscription :
Conditions générales [ici](#).
Formulaire d'inscription
- En ligne en cliquant [ici](#).
- A envoyer par courrier [en cliquant ici](#).

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Méthodes pédagogiques : présentation diaporama et explication orale, échanges dynamiques, travail collectif
Moyens matériels et outils : projection de support, exemples concrets, paperboard, quizz

Modalités d'évaluation

En début : recueil des attentes.

En fin : évaluation des acquis (quizz) et de la satisfaction.



AGRIBIO 84



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant